

NOTE DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE : **CRITÈRES D'ENTRÉE ET DE MAINTIEN** **PÔLE FRANCE RELÈVE ET INSEP**

La présente note a pour objectif de préciser les critères d'entrée et de maintien au sein des pôles France Relève (Aix-en-Provence, Bordeaux, Font-Romeu) et de l'INSEP (Paris). Elle vise à :

- **Harmoniser les pratiques**, garantir l'équité entre les structures et assurer la conformité avec les orientations fédérales.
 - **Assurer le renouvellement des générations**.
 - **Répondre aux exigences** qu'impose le haut niveau en pentathlon moderne.
- Les dispositions qui suivent s'appliquent à l'ensemble des structures citées ci-dessus à **compter de la saison 2025/2026**.

1) PRINCIPES GÉNÉRAUX D'ENTRÉE ET DE MAINTIEN DANS LES STRUCTURES :

Indépendamment des spécificités propres à chaque structure, les principes suivants constituent les exigences minimales pour les entrées ou les maintiens :

- Respect de la convention SHN-FFPM.
- Conformité aux obligations administratives fédérales et Portail du Suivi Quotidien du Sportif (PSQS).
- Conformité aux obligations médicales du Suivi Médical Réglementaire (SMR).

2) CRITÈRES D'ENTRÉE :

PÔLE FRANCE RELÈVE :

Pour entrer dans un Pôle France Relève, les athlètes devront réaliser les tests d'entrées préalables. Il sera effectué :

- 1 test de 100m en natation et 1000m en course à pied.
- 1 séance découverte sur l'épreuve d'obstacle.
- 1 entretien avec l'entraîneur référent de la structure.

Le reste des tests et de l'organisation sera dépendante de la structure d'accueil.

Critères observés :

- Les résultats des tests de sélection mentionnés ci-dessus.
- Les résultats en compétition FFPM.
- Le suivi du challenge FFPM.
- Les qualités d'agilité lors de la séance d'obstacle.
- Le vécu sportif, le profil de l'athlète : motivation, capacité à vivre hors de la structure familiale.
- Marge de progression identifiée par les entraîneurs.

PÔLE FRANCE INSEP :

2 voies possibles d'entrée à l'INSEP :

- **1^{ère} voie** = Podium U22 aux Europe et/ou Monde.
- **2^{ème} voie** = Étude de tous les autres cas par la Direction Technique Nationale (DTN, DTNA HN, Entraîneurs INSEP, Responsable relève, entraîneurs de pôle).



Critères observés :

- Les résultats en compétition nationales et internationales.
- Le nombre d'année en pôle.
- La charge d'entraînement réalisée.
- Le profil de l'athlète : Marges de progression possibles, blessures ou non, forces et limites actuelles identifiées par l'entraîneur référent, compatibilité avec le projet socio-professionnel.

3) CRITÈRES DE MAINTIEN SPORTIF :

PÔLE FRANCE RELÈVE :

Sélection en Équipe de France de sa catégorie.

Tous les autres cas seront étudiés par la Direction Technique Nationale. Une attention particulière sera portée notamment sur les athlètes qui réalisent leur première année en structure. En effet, le but est de former et d'accompagner avec pédagogie.

PÔLE FRANCE INSEP :

Catégorie U22 = Top 10 en individuel - championnats d'Europe et Monde.

Tous les autres cas seront étudiés par la Direction Technique Nationale. Si ces compétitions avaient lieu après les dates d'admission de l'INSEP, l'entraîneur référent et la Direction Technique Nationale pourront décider de maintenir ou non en fonction : du nombre d'année à l'INSEP, des résultats réalisés, de la marge de progression identifiée.

Senior = Sélection individuelle - championnats d'Europe et du Monde seniors.

Tous les autres cas seront étudiés par la Direction Technique Nationale. L'entraîneur référent de l'INSEP et la Direction Technique Nationale pourront décider de maintenir ou non en fonction : du nombre d'année à l'INSEP, des résultats réalisés, de la marge de progression identifiée.

4) MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI :

- Contrat d'objectif annuel.
- Analyse et Suivi des performances réalisées.
- Attitude et comportement.